



resiliation de mutuelle selon la loi chatel

Par **pegazes**, le **29/10/2009** à **11:21**

Bonjour,

Je souhaite resilier ma mutuelle selon la loi chatel. la date anniversaire est le 1/11/09. j'ai reçu mon échéancier le 20/10/09 mentionnant mon droit à denoncer la reconduction de mon contrat dans les 20 jours suivant l'envoi de ce courrier selon la loi Chatel. j'envoie une lettre recommandée avec AR le 26/10/09, en mentionnant bien la loi chatel sur mon courrier de resiliation.

Mon assureur refuse de resilier mon contrat car il lui faut l'enveloppe dans laquelle était envoyé l'échéancier pour avoir le cachet de la poste. Or je ne suis plus en possession de cette enveloppe. Cependant, l'échéancier est bien daté du 20/10/09, donc l'envoi aurait été fait à une date ultérieure de toute façon, donc quoi qu'il en soit je suis quand meme dans le delai légal. mais il ne veut rien entendre, il me réclame cette enveloppe que je n'ai plus! je ne sais plus comment faire, suis-je obligée de payer encore pour 1 an?

Merci pour votre aide.